

Au moment de la rédaction de cet édito, nous sommes proches de la mobilisation du 5 décembre, spécifiquement liée au dossier des retraites avec, dans les cartons du gouvernement, un projet de réforme injuste pour les générations actuelles et futures. Manifestations et grèves se dérouleront un peu partout en France dans l'unité d'action la plus large possible. Le 21 novembre, notre Confédération a écrit au Premier ministre pour l'informer d'un préavis de grève interprofessionnelle étant donné notre désaccord sur le projet dit de retraite universelle par points, et ceci pour trois raisons majeures. Nous sommes d'accord sur cet appel et nous l'avons relayé vers nos structures afin d'appeler nos militants, les salariés et les retraités à réussir cette journée de mobilisation et de manifestations.

Retraites : au moins trois raisons de combattre le projet

Face à l'intransigeance du gouvernement, il était donc nécessaire d'organiser une démonstration de force afin d'être réellement entendu. Les trois raisons évoquées par notre organisation sur le projet actuel du gouvernement sont les suivantes :

■ **En premier lieu**, il conduirait à mettre fin au système actuel et ses régimes, dont le code des pensions des fonctionnaires, les régimes spéciaux **et le régime de base de la sécurité sociale et son régime complémentaire, une aberration pour les salariés et retraités du privé**. Il aboutirait aussi à substituer l'obligation pour chaque salarié de se constituer un capital de points tout au long de sa vie active en lieu et place d'un système contributif fondé sur les annuités par trimestres cotisés et validés et un calcul sur les meilleures périodes de la vie active.

■ **En second lieu**, un tel système se traduirait par un régime unique gouverné par l'Etat. Le rapport du Haut-Commissaire est de ce point de vue explicite. Les interlocuteurs sociaux représentant les assurés actifs et retraités se verraient réduits à la possibilité d'émettre un avis consultatif sur le cadre du pilotage financier du régime, qui résulterait des lois de finances de la sécurité sociale proposées par le gouvernement et adoptées par le Parlement. Il pourrait ainsi décider chaque

année de modifier l'âge de départ à la retraite, la durée de cotisation, la pénibilité et le niveau des retraites.

■ **Enfin, FO considère que**, plutôt que de traiter la question de l'équilibre financier du système en s'attaquant aux causes de son déficit de recettes (combattre le chômage massif et la précarité qui enferme, les bas salaires et temps partiels subis, les inégalités salariales que subissent plus souvent les femmes, promouvoir l'emploi des seniors jusqu'à l'âge de la retraite, assurer une meilleure répartition des richesses notamment par l'augmentation des salaires et une plus grande justice fiscale), ce projet consiste à adapter les retraites et les prestations qu'elles représentent aux défaillances des politiques économiques qui n'ont jusqu'alors pas réussi à mettre fin à ces situations. Cela conduirait inévitablement à contraindre celles et ceux qui sont encore en emploi à devoir « travailler plus longtemps » ou à subir une baisse des pensions.

Notre Confédération ne s'est pas simplement contentée de s'opposer à ce projet de réforme. Elle porte, au contraire, des revendications visant à défendre le système actuel de retraite et à en améliorer les recettes ainsi que certaines dispositions afin de tenir compte des évolutions de l'emploi et d'assurer un droit à une retraite décente pour toutes et tous, à égalité. **Pour la Fédération**, nous considérons que les salariés du privé ne doivent pas être de nouveau les victimes de la réforme en cours. En effet, par le passé, ils ont largement subi les contraintes injustes des réformes successives sur les retraites qui ont mis à mal le système de retraite du secteur privé. La Fédération revendique un niveau de retraite décent et l'amélioration de notre système de retraite complémentaire par répartition. Nous demandons également des garanties pour préserver le fonds de réserve des retraites complémentaires du privé, estimé à 70 milliards d'euros.



Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Frédéric Homez

Imp. Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0220s07170

Rédaction : Temps Forts

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metiaux.fr